

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE FORMATION COHESION - ANTI-HARCELEMENT

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de fixer les conditions dans lesquelles les EDITIONS PAROLES DE SAGESSE, en tant qu'organisme de formation, s'engage à vendre une prestation de formation.

Sauf dérogation expresse et écrite émanant des EDITIONS PAROLES DE SAGESSE, elles s'appliquent quelles que soient les clauses qui figurent dans les documents du CLIENT (acheteur) et notamment dans ses conditions générales d'achat, quel que soit le moment où ces clauses sont portées à la connaissance des EDITIONS PAROLES DE SAGESSE et même si les EDITIONS PAROLES DE SAGESSE n'expriment pas leur désaccord.

Les dérogations acceptées par les EDITIONS PAROLES DE SAGESSE à l'occasion d'une commande n'engagent les EDITIONS PAROLES DE SAGESSE que pour cette commande.

Les EDITIONS PAROLES DE SAGESSE peuvent à tout moment modifier les présentes CGV. Les CGV applicables sont celles qui ont été remises au CLIENT et acceptées par ce dernier.

COMMANDE – MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Toute commande de formation suppose que le CLIENT accepte le contenu de la formation qui lui a été communiqué, soit sur le site www.parolesdesagesse.com soit dans la convention de formation, soit dans la proposition pédagogique et financière dont le CLIENT possède un exemplaire.

Toute commande doit être confirmée par écrit par le CLIENT à l'aide de la convention de formation, de la proposition pédagogique et financière ou de tout autre document pouvant

valoir commande. Ce document doit être signé par le représentant du CLIENT et revêtu du cachet de l'entreprise.

La prestation est mise en œuvre après validation de la proposition selon le planning d'intervention défini d'un commun accord et précisé dans la convention de formation.

PRIX

Les prix sont indiqués sur le site des EDITIONS PAROLES DE SAGESSE, sur le bon de commande et/ou la convention de formation et/ou la proposition pédagogique et financière. Ils sont valables pendant trois semaines (3) à dater de la proposition faite au CLIENT.

FACTURATION ET RÈGLEMENT

Les modalités de facturation et de paiement sont précisées sur le bon de commande et/ou la convention de formation et/ou la proposition pédagogique et financière. La facture est établie à l'issue de la session de formation ou à l'issue de chaque module d'un cycle. Elle est adressée directement au CLIENT ou peut être adressée à un organisme collecteur des fonds de formation sous réserve qu'un accord de prise en charge de la part de cet organisme soit adressé aux EDITIONS PAROLES DE SAGESSE avant le début de la formation. En cas de défaut ou de refus de prise en charge de la part de l'organisme collecteur des fonds de la formation, les EDITIONS PAROLES DE SAGESSE factureront directement le CLIENT à l'issue de la formation.

Le prix de la formation est payable en totalité à réception de la facture, sans escompte. Tout stage commencé est dû en totalité.

Les factures seront réglées soit :

- Par chèque bancaire à l'ordre des EDITIONS PAROLES DE SAGESSE et adressé 41 bis rue Brancas 92310 Sèvres
- Par virement à notre compte bancaire :
IBAN : FR7642559100000800158708511, BIC CCOPFRPPXXX, Crédit Coopératif Paris Courcelles, 80 rue de Courcelles 75008 Paris

Tout paiement intervenant postérieurement à la date d'échéance des factures pourra donner lieu à l'application de pénalités de retard, calculées à une fois et demie le taux de l'intérêt légal en vigueur.

CONVOCATION

Le lieu exact et les horaires de formation, sont adressés dans la convention de formation par courriel au CLIENT et/ou au stagiaire avant le début du stage.

Les EDITIONS PAROLES DE SAGESSE ne peuvent être tenues responsables de la non-réception de la convocation par les destinataires, notamment en cas d'absence du stagiaire à la formation.

Dans le doute, il appartient au CLIENT de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la formation.

ANNULATION PAR LE CLIENT

Toute annulation, pour être effective, devra être confirmée par écrit.

Toute annulation intervenant, sauf cas de force majeure* dûment justifié (ne comprenant pas le surcroît d'activité) moins de 10 jours ouvrés avant la date de démarrage de la formation donnera lieu à une facturation de 50% du coût total du stage, à titre d'indemnité forfaitaire, pour couvrir les frais engagés.

Toute annulation intervenant moins de 3 jours ouvrés (72 heures) avant la date de démarrage de la formation ou l'absence d'un stagiaire à un stage confirmé par une convocation donnera lieu à une facturation de 100% du coût total du stage.

Une facture sera émise et n'aura pas valeur de convention de formation.

ANNULATION PAR LES EDITIONS PAROLES DE SAGESSE

Pour toutes les formations, les EDITIONS PAROLES DE SAGESSE se réservent le droit de changer d'intervenants, le lieu et/ou les dates d'une formation si, malgré tous ses efforts, les circonstances l'y obligent.

Les EDITIONS PAROLES DE SAGESSE se réservent la possibilité d'annuler ou de reporter sans dédommagement une formation en cas de force majeure*

Le CLIENT sera informé de toute annulation ou report de formation avant la date de démarrage de la formation.

*** FORCE MAJEURE**

Les cas de force majeure sont les suivants : décisions ou actes des autorités publiques, troubles sociaux, grèves générales ou autres, émeutes, inondations, incendies, et, de façon

générale, tout fait indépendant de la volonté des EDITIONS PAROLES DE SAGESSE ou du CLIENT et mettant obstacle à l'exécution de leurs engagements.

RESPONSABILITÉS

Toute inscription à une formation implique le respect par le stagiaire du règlement intérieur applicable aux locaux concernés, lequel est porté à sa connaissance et disponible sur le lieu de la formation.

Les EDITIONS PAROLES DE SAGESSE ne peuvent être tenues responsables d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les stagiaires.

Il appartient au CLIENT et/ou au stagiaire de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre lors de sa formation.

CONFIDENTIALITÉ

Toutes informations (hors celles accessibles au public) dont les EDITIONS PAROLES DE SAGESSE ou le CLIENT auront eu connaissance ou qui auront été communiquées par l'autre partie ou par un client tiers, antérieurement ou durant l'exécution du contrat, sont strictement confidentielles et chacune des parties s'interdit de les divulguer.

Pour les besoins de l'exécution des prestations, chacune des parties n'est autorisée à communiquer les informations susvisées qu'à ses préposés et/ou éventuels sous-traitants autorisés ; chacune des parties se porte fort du respect de cette obligation par ses préposés et/ou éventuels sous-traitants.

Chacune des parties s'engage à restituer (ou détruire, au choix de l'autre partie) lesdites informations ainsi que leur copie, dans les 5 jours ouvrés après le terme ou la résiliation du contrat ou du bon de commande, sur simple demande de l'autre partie. Les parties seront liées par la présente obligation de confidentialité pendant une durée de deux ans à compter de la cessation de leurs relations contractuelles.

PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

En respect de la loi, plus précisément du nouveau règlement RGPD 2016/679 entré en vigueur le 25 mai 2018, les EDITIONS PAROLES DE SAGESSE attachent une grande importance à la protection de données personnelles de ses stagiaires, de ses fournisseurs, de ses partenaires et de ses clients, ainsi que de tout visiteur de son site Internet www.parolesdesagesse.com plus largement de toute personne dont elle viendrait à traiter

les données personnelles, et veille attentivement au respect des dispositions protectrices relatives à la vie privée et au traitement des données personnelles.

DROITS D'AUTEUR

Les EDITIONS PAROLES DE SAGESSE fournissent dans le cadre des formations des documents et informations conformément aux dispositions en vigueur et aux limites que les auteurs ont pu fixer. Les supports de cours remis aux stagiaires pendant la formation n'entraînent pas le transfert des droits de propriété intellectuelle au profit du CLIENT, lequel ne se voit conférer qu'un droit d'usage limité. Lesdits supports sont uniquement destinés aux besoins propres du CLIENT qui s'interdit de reproduire ou de copier, de laisser copier ou reproduire, sous quelque forme que ce soit, tout ou partie de ces derniers pour les communiquer à des tiers, à titre gratuit ou onéreux. Leur mise en ligne sur internet est strictement interdite.

DROIT APPLICABLE ET COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE

Le droit français est le seul applicable. Tout litige relatif au non-respect des présentes CGV, à la commande et/ou à l'exécution d'une formation, fera l'objet au préalable d'une concertation afin de trouver une solution amiable.

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris, quel que soit le siège ou la résidence du CLIENT, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société SCET qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

Le droit français et le droit européen en matière de Protection des données à caractère personnel sont applicables aux rapports entre la SCET et le CLIENT.

Date de mise à jour : Novembre 2023

Validées par Nadine ROUSSEAU, directrice des EDITIONS PAROLES DE SAGESSE